

Directeur de la piscine intercommunale Archipel (H/F)
(Cadre d'emploi des conseillers territoriaux
des activités physiques et sportives – catégorie A)

Sous la responsabilité de la Directrice générale des services, en coordination avec les agents de la piscine, l'agent(e) placé(e) sur le poste de Directeur(ice) de la piscine intercommunale Archipel coordonne, organise et anime la structure aquatique. À ce titre, il/elle a en charge la responsabilité du centre aquatique, est le garant de l'entretien et de la maintenance de l'établissement, assure la gestion administrative et financière de l'équipement en étant force de propositions et de conseils.

MISSIONS

Responsabilité du centre aquatique :

- Piloter l'équipe du centre aquatique (encadrement et animation du personnel) : 5 maîtres-nageurs, 2 hôtesse d'accueil et 4 agents techniques
- Manager l'équipe de travail
- Définir et organiser le travail des équipes, assurer le suivi, proposer des pistes d'amélioration et d'optimisation
- Organiser et animer les réunions d'équipe
- Participer au processus de recrutement et à l'accueil des nouveaux agents
- Gérer les congés, la formation, l'évaluation des agents, participer au recrutement des agents saisonniers

Garantir l'entretien et la maintenance de l'établissement :

- Garantir et contrôler la sécurité des équipements, veiller à leur entretien courant, à la qualité de l'eau et signaler tous dysfonctionnements dont les conséquences peuvent gêner la sécurité ou le confort des pratiquants
- Prélever, analyser et contrôler les qualités physiques, chimiques et microbiologiques des eaux de bassins conformément aux normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines (contrôle de l'eau, pH, chlore, température de l'eau, chloramines)
- Veiller au contrôle du matériel
- Programmer et participer à la réalisation des vidanges périodiques et à la maintenance du matériel et des installations
- Actualiser et faire appliquer le règlement intérieur par les agents et les usagers
- Faire respecter et faire évoluer le POSS, les dispositifs de surveillance et les protocoles de sécurité
- Mettre en œuvre les mesures permettant de préserver le bon état, la propreté, la salubrité et la sécurité de l'équipement
- S'assurer du respect des réglementations sanitaires et techniques en vigueur dans l'établissement
- Suivre et contrôler l'exécution et/ou la délégation des travaux de maintenance en lien avec le Directeur technique intercommunal
- Anticiper, suivre et contrôler les opérations d'entretien des espaces en lien avec les agents techniques intercommunaux
- Faire vivre les processus de gestion et de contrôle des équipements de secours
- Établir des procédures d'ouverture et de fermeture de l'établissement

Assurer la gestion administrative et financière de l'équipement :

- Élaborer le budget, l'exécuter et le suivre : recenser les besoins, contrôler la gestion et l'engagement des dépenses, superviser le régisseur de recettes en contrôlant les encaissements, le transfert et l'enregistrement à la Trésorerie publique
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures de gestion afin d'optimiser le fonctionnement
- Développer les activités, promouvoir l'équipement et coordonner les manifestations sportives
- Identifier la demande des usagers et imaginer une grille d'activités adaptées à ces attentes tout en tenant compte des orientations communautaires et des contraintes budgétaires
- Adapter les modalités d'accueil aux moyens alloués
- Établir les plannings des différents usagers de l'établissement
- Suivre les partenariats (Éducation nationale, clubs, associations, organismes de contrôle...)
- Développer des dispositifs d'information et de concertation avec les partenaires et avec les usagers...

Enseigner la natation et surveiller les bassins :

- Organiser et assurer l'enseignement des séances de natation scolaire
- Animer des activités
- Assurer une veille pédagogique, juridique et technique
- Délivrer des diplômes à des publics divers
- Maintenir la sécurité et le calme sur les lieux de baignade
- Surveiller les lieux de baignade et assurer la sécurité des usagers
- Porter assistance aux baigneurs en difficultés et assurer les premiers secours

PROFIL

- Expérience similaire en collectivité souhaitée et formation BAC+3
- Qualification BEESAN ou BPJEPS AAN à jour des diplômes : PSE1, CAEPMNS...
- Connaissances des procédures et du fonctionnement d'une collectivité territoriale et de la gestion financière publique
- Connaissance des différentes réglementations applicables aux équipements aquatiques
- Connaissance du fonctionnement technique des équipements aquatiques
- Maîtrise des outils bureautiques – Word, Excel... - et Internet

QUALITÉS REQUISES

- Aptitude au management, force de proposition, sens de l'organisation, rigueur et autonomie
- Sens du service public, capacité relationnelle, disponibilité

Lieu d'exercice : Communauté de communes Bresse et Saône – piscine intercommunale Archipel à Reysouze

Durée hebdomadaire du travail : 35 heures (travail un week-end sur trois)

Poste à pourvoir au plus vite

Rémunération statutaire + régime indemnitaire mensuel + prime de fin d'année

Communauté de communes adhérente au CNAS

**Les candidatures (lettre de motivation manuscrite et CV)
sont à adresser par courrier
à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes Bresse et Saône
Direction générale des services / 50, chemin de la Glaine - 01380 Bâgé le Châtel**